

Communiqué de presse

26 février 2026

États financiers de la BCE pour 2025

- La BCE fait état d'une perte de 1,3 milliard d'euros (7,9 milliards d'euros en 2024)
- Les pertes seront compensées par les bénéfices futurs

Les états financiers de la Banque centrale européenne (BCE) pour 2025 font apparaître une perte de 1 254 millions d'euros, soit un montant nettement inférieur à la perte de 7 944 millions d'euros enregistrée en 2024, principalement en raison d'une baisse significative des charges nettes d'intérêts. La perte de 2025, comme celles subies les années précédentes, restera au bilan de la BCE pour compensation par les bénéfices futurs. Par conséquent, aucun bénéfice ne sera distribué aux banques centrales nationales (BCN) de la zone euro au titre de 2025.

Les pertes enregistrées depuis 2022 surviennent après de nombreux exercices clos par des bénéfices substantiels et résultent de mesures de politique monétaire que l'Eurosystème a dû prendre pour accomplir sa mission principale de maintien de la stabilité des prix. Dans le cadre de ces mesures, la BCE a dû accroître la taille de son bilan en acquérant des actifs financiers, essentiellement assortis de taux d'intérêt fixes et d'échéances longues. Ces achats ont débouché sur une hausse correspondante des engagements, sur lesquels la BCE paie des intérêts à taux variables. Les relèvements des taux d'intérêt directeurs effectués par la BCE en 2022 et 2023 en vue de lutter contre l'inflation élevée dans la zone euro ont donc immédiatement poussé les charges d'intérêts sur ces engagements à la hausse, alors que les produits d'intérêts sur les actifs de la BCE, en particulier sur les titres acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) et du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP), n'ont pas progressé dans les mêmes proportions. Par la suite, les baisses des taux directeurs réalisées par la BCE à partir de 2024 et la diminution constante des engagements de la BCE, liée à l'arrivée à échéance d'actifs détenus au titre de l'APP et du PEPP, ont permis d'atténuer considérablement les effets de cette asymétrie de taux d'intérêt. Les charges nettes d'intérêts se sont par conséquent fortement contractées en 2025 par rapport aux années précédentes.

La BCE devrait renouer avec les bénéfices en 2026 ou l'année suivante, même si cela dépendra des niveaux futurs de ses taux directeurs et des taux de change, ainsi que de la taille et de la composition de son bilan. En tout état de cause, la BCE peut opérer efficacement et remplir sa mission principale de maintien de la stabilité des prix, quelles que soient les pertes subies. Sa solidité financière est d'ailleurs confirmée par le niveau de son capital et la taille considérable de ses comptes de réévaluation, dont le montant cumulé s'est établi à 71 milliards d'euros fin 2025, soit 12 milliards d'euros de plus que fin 2024.

Pour 2025, les produits et charges d'intérêts de la BCE se présentent comme suit :

	2025 millions d'euros	2024 millions d'euros	Variation millions d'euros
Réserves de change	2 089	2 537	(449)
Titres détenus à des fins de politique monétaire	3 814	3 850	(36)
Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème	2 900	5 232	(2 332)
Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés	(790)	(1 448)	659
Soldes TARGET dus par les/aux BCN	(7 706)	(15 674)	7 968
Autres	(485)	(1 479)	994
Produits nets/(charges nettes) d'intérêts	(178)	(6 983)	6 805

Les charges d'intérêts se sont fortement repliées en 2025 par rapport à l'année précédente. Ce recul résulte principalement de la diminution significative des charges d'intérêts sur les engagements TARGET nets de la BCE, essentiellement attribuable à un taux de rémunération moyen plus bas (2,3 % en 2025, contre 4,1 % en 2024) qui s'explique par l'abaissement des taux d'intérêt directeurs de la BCE et, dans une moindre mesure, l'application du taux de la facilité de dépôt comme base de rémunération à la place du taux des opérations principales de refinancement. La contraction des soldes TARGET, liée à l'arrivée à échéance des titres détenus à des fins de politique monétaire, a également joué un rôle. Le taux de rémunération moyen plus bas a aussi entraîné une baisse des produits d'intérêts sur les créances relatives à la répartition des billets en euros en circulation et des intérêts dus aux BCN en rémunération de leurs créances au titre des avoirs de réserve transférés à la BCE. Si les produits d'intérêts au titre des réserves de change se sont repliés, en particulier à cause des revenus d'intérêts plus faibles sur les titres libellés en dollars des États-Unis, ceux provenant des titres détenus à des fins de politique monétaire n'ont pour leur part presque pas évolué par rapport à l'année dernière.

Les réductions de valeur sur les taux de change se sont élevées à 1 316 millions d'euros (81 millions d'euros en 2024), essentiellement du fait de la dépréciation du yen, qui a entraîné une baisse de la valeur des positions dans cette devise. Ces moins-values ont été partiellement compensées par les

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

plus-values réalisées sur les avoirs de réserve à la suite principalement d'un rééquilibrage standard de la composition des réserves de change de la BCE.

Les frais de personnel ont diminué, à 809 millions d'euros (844 millions d'euros en 2024), en grande partie sous l'effet du recul des dépenses liées aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres prestations à long terme. Les autres charges d'exploitation se sont légèrement repliées, à 619 millions d'euros (626 millions d'euros en 2024), notamment en raison de la baisse des dotations aux amortissements.

Le revenu provenant des redevances de surveillance prudentielle, prélevées auprès des banques supervisées pour couvrir les dépenses engagées par la BCE dans le cadre de ses missions de supervision, est ressorti à 690 millions d'euros (681 millions d'euros en 2024).

La taille du bilan de la BCE s'est réduite de 37 milliards d'euros, à 603 milliards d'euros (641 milliards d'euros en 2024), essentiellement du fait de la diminution graduelle des avoirs au titre de l'APP et du PEPP due à leurs remboursements.

Bilan consolidé de l'Eurosystème

Fin 2025, le bilan de l'Eurosystème, qui comprend les actifs et passifs des BCN des pays de la zone euro et de la BCE vis-à-vis des tiers, s'élevait à 6 293 milliards d'euros (6 421 milliards d'euros en 2024). La diminution par rapport à 2024 s'explique par le recul des titres détenus à des fins de politique monétaire, à 3 745 milliards d'euros (4 283 milliards d'euros en 2024), en raison principalement de remboursements. Les avoirs au titre de l'APP se sont repliés de 351 milliards d'euros, à 2 322 milliards d'euros, et ceux détenus dans le cadre du PEPP de 186 milliards d'euros, à 1 423 milliards d'euros. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par une augmentation de la valeur en euros des avoirs en or de l'Eurosystème, à 1 274 milliards d'euros (872 milliards d'euros en 2024), attribuable au renchérissement du cours de marché de l'or, exprimé en euros.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à William Lelieveldt au : +49 69 1344 7316.

Notes

- La somme des composantes peut ne pas être égale au total en raison des arrondis.
- Des informations supplémentaires sur les [services TARGET](#) sont disponibles sur le site internet de la BCE.
- Pour en savoir plus sur les bénéfices et les pertes de la BCE et des banques centrales nationales de la zone euro, veuillez consulter la [note explicative](#) à ce sujet.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition de citer la source.

- Le 13 mars 2024, le Conseil des gouverneurs est convenu d'un [ensemble de principes destinés à guider la mise en œuvre de la politique monétaire](#) à l'avenir et a décidé, parmi les principaux paramètres approuvés, qu'il continuerait de piloter l'orientation de la politique monétaire par le biais du taux d'intérêt de la facilité de dépôt. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs a aussi décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2025, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt servirait de base pour la rémunération a) des soldes TARGET dus par les/aux BCN de la zone euro, b) des créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème et c) des dettes au titre des avoirs de réserve transférés.
- Des informations supplémentaires sur les procédures comptables et d'information financière de la BCE et de l'Eurosystème ainsi que sur les comptes annuels de la BCE peuvent être consultées dans la [décision \(UE\) 2024/2938 de la Banque centrale européenne du 14 novembre 2024 concernant les comptes annuels de la Banque centrale européenne \(BCE/2024/32\)](#) (JO L 2024/2938 du 11.12.2024) et l'[orientation \(UE\) 2024/2941 de la Banque centrale européenne du 14 novembre 2024 concernant le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le Système européen de banques centrales \(BCE/2024/31\)](#) (JO L 2024/2941 du 11.12.2024), ainsi que sur le site internet de la BCE.
- Le bilan consolidé de l'Eurosystème est établi sur la base de données provisoires. Le bilan annuel consolidé final de l'Eurosystème sera publié en juin.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

La reproduction est autorisée à condition de citer la source.